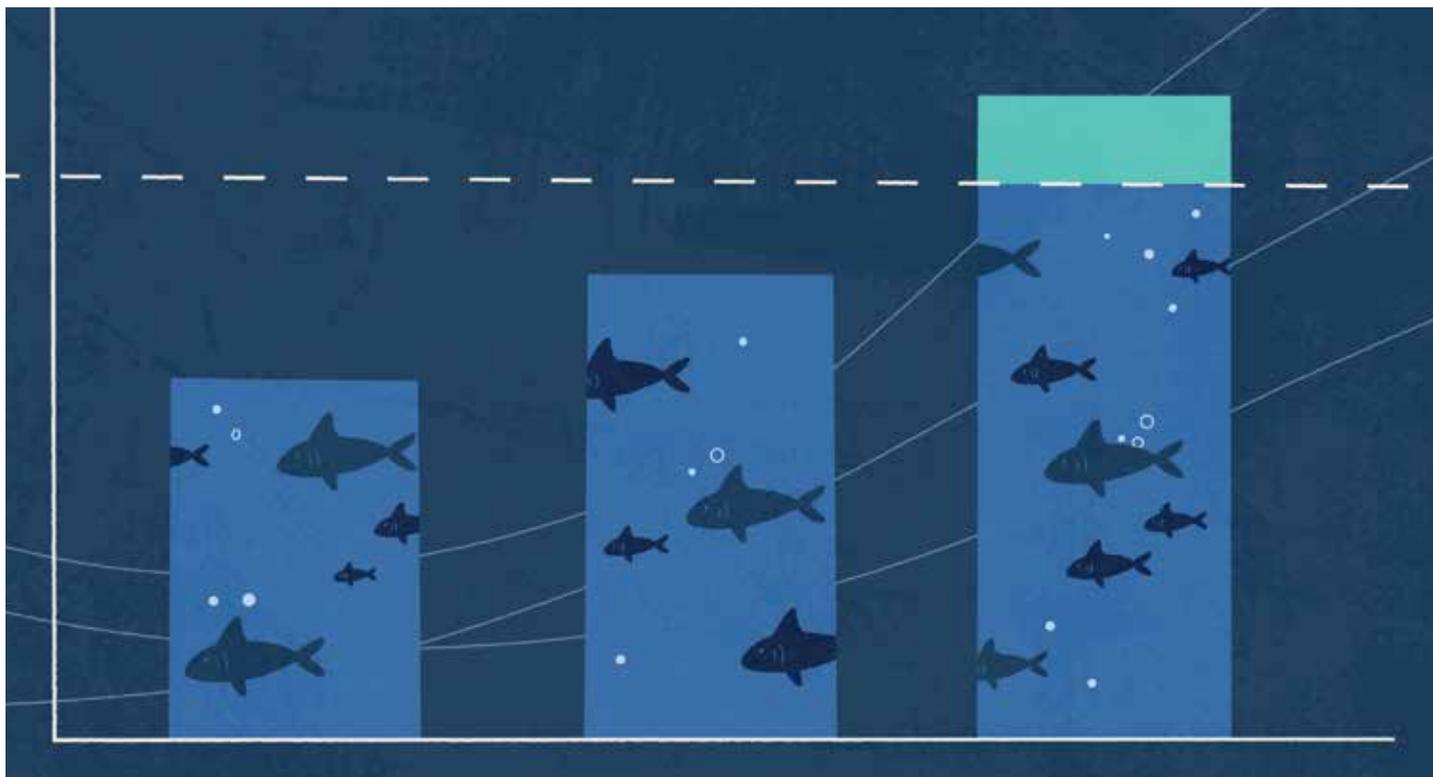


Cette fiche d'information fait partie d'une série décrivant les éléments clés que les organisations régionales de gestion de la pêche doivent prendre en compte lorsqu'elles élaborent des programmes de surveillance électronique. Pour plus d'informations, rendez-vous sur pewtrusts.org/ElectronicMonitoring.



Objectifs et niveaux de couverture de la surveillance électronique

La réussite de la mise en œuvre de la surveillance électronique dépend de l'obtention d'un consensus concernant des objectifs clairs

En bref

Un programme de surveillance électronique (SE) peut permettre aux organisations régionales de gestion de la pêche (ORGP) de mieux contrôler les captures des navires et d'autres opérations à bord. Afin de garantir l'efficacité du programme, les ORGP doivent en fixer les objectifs avec clarté, en consultant les parties prenantes. Ces objectifs permettront également de déterminer le niveau de surveillance nécessaire et la manière dont les systèmes de SE compléteront le travail des observateurs.

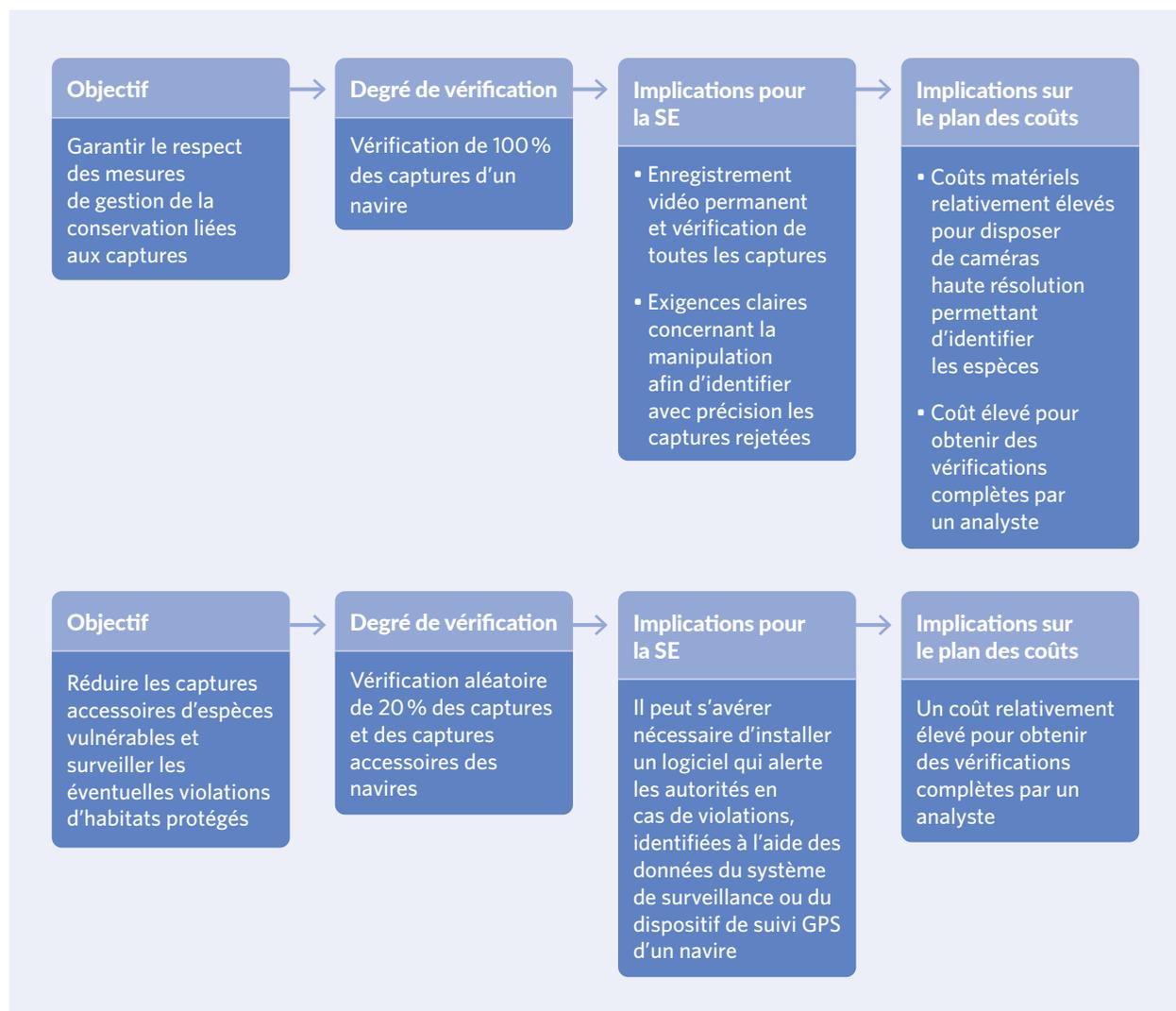
Définition des objectifs du programme de SE

Les objectifs d'un programme de SE portent sur tous ses aspects, du choix des équipements nécessaires et des coûts connexes au taux de couverture souhaité, en passant par les méthodes d'analyse des données. La clarté des objectifs facilitera également la communication des décisions aux parties prenantes et l'obtention de leur adhésion.

Ces objectifs peuvent inclure la vérification des niveaux de captures visés ou du respect des limites des captures accessoires ainsi que d'autres réglementations de la pêche. Les responsables de pêcheries doivent réfléchir aux difficultés qu'ils rencontrent avec la surveillance, à la manière dont les systèmes de SE peuvent compléter leur système actuel de collecte d'informations, et aux données supplémentaires qui pourraient être collectées de manière économique, efficace et précise à l'aide d'un tel système.

Figure 1

Objectifs de gestion courants des pêcheries et implications



Les objectifs définissent les niveaux de couverture

Une fois les objectifs convenus, les responsables doivent fixer le niveau adéquat de couverture pour la SE : quel pourcentage de la flotte doit être doté de systèmes de SE et quelles opérations faut-il enregistrer. Dans l'idéal, tous les navires devraient être tenus d'enregistrer l'ensemble de leurs opérations par voie électronique. Si un système de SE n'est pas imposé sur tous les navires, les opérateurs participants pourraient être irrités par le manque de responsabilisation de la pêcherie dans son ensemble. Une couverture à 100 % garantirait une supervision adéquate et la collecte de données représentatives de l'ensemble des pêcheries, et réduirait le risque de voir des opérateurs de navires modifier leurs pratiques de pêche en présence d'un observateur.

Une telle couverture ne signifie pas qu'il est obligatoire ou recommandé d'examiner l'ensemble des enregistrements vidéo. Les programmes de SE examinent en général un échantillon aléatoire des données, une pratique jugée efficace par les différentes études.¹

À défaut d'avoir une couverture totale, il convient de déterminer quelle partie de la flotte doit être dotée d'un système de SE. En pareil cas, les responsables de pêcheries et le personnel des ORGP doivent :

- **Convenir des objectifs de gestion et de surveillance du programme de SE.** Par exemple, un groupe de travail sur la SE pourrait être constitué dans le but de permettre aux parties prenantes de discuter de certains compromis, d'échanger des informations et de négocier les objectifs de la SE.
- **Évaluer les différents types d'équipements afin de déterminer quelles informations un système de SE doit collecter.** Les responsables doivent tenir compte des activités de pêche des navires. Par exemple, l'installation d'un système SE n'est peut-être pas possible sur des navires de petite taille aux activités de pêche limitées.
- **Identifier les priorités en matière de surveillance, en lien avec les objectifs du programme.** Par exemple, la surveillance des captures accessoires est susceptible d'intéresser les pêcheries palangrières. Les responsables doivent analyser les risques éventuels liés aux activités ou aux flottes non surveillées. Les pêcheries qui présentent peu de problèmes de conformité pourraient être récompensées sous la forme d'un allègement des exigences liées à la couverture par des observateurs.
- **Discuter des domaines où la SE pourrait remplacer ou compléter les observateurs.** La plupart des flottes de senneurs nécessitent un taux de couverture par observateurs de 100 %. De ce fait, la SE pourrait permettre de compléter cette couverture. Étant donné que les palangriers présentent une forte incidence de captures accessoires et un taux de couverture par observateurs extrêmement faible (de l'ordre de 5 pour cent), la SE pourrait être considérée comme un moyen prioritaire d'améliorer la surveillance.

Conclusion

Des objectifs clairs, fixés avec la contribution de parties prenantes, constituent le socle d'un programme de SE bien conçu et efficace. En prenant le temps de convenir des objectifs du programme en amont de sa conception, les ORGP ont les moyens de s'assurer que les participants s'entendent sur les motifs et les modalités d'utilisation de la technologie, et les responsables peuvent se servir des objectifs pour orienter leurs décisions tout au long du processus.

Bibliographie

1 The Pew Charitable Trusts, How to Review Electronic Monitoring Data While Safeguarding Privacy, 2020, [pewtrusts.org/ElectronicMonitoring](https://www.pewtrusts.org/en/research-and-analysis/articles-reports/2020/04/01/electronic-monitoring).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur :
pewtrusts.org/ElectronicMonitoring

Contact: Leah Weiser, responsable de la communication

E-mail: lweiser@pewtrusts.org

Site web du projet: pewtrusts.org/ElectronicMonitoring

The Pew Charitable Trusts s'appuie sur le pouvoir de la connaissance pour résoudre les problèmes les plus complexes de notre époque. Pew applique une approche analytique rigoureuse pour améliorer les politiques publiques, informer le public et dynamiser la vie citoyenne.